

DEMANDES D AUTORISATION D'URBANISME

	PERMIS DE CONSTRUIRE	DECLARATION PREALABLE	CERFA	DELAI INSTRUCTION
CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE	X		13406*11	2 MOIS
AGRANDISSEMENT MAISON ET SES ANNEXES (GARAGE, VERANDA, SURELEVATION)				
Jusqu'à 20 m2		X	13703*10	1 MOIS
Au dessus de 20 m2	X		13406*11	2 MOIS
Dans les zones U du PLU (agrandissement accolé à la maison)				
Jusqu'à 40 m ²		X	13703*10	1 MOIS
Au dessus de 40 m2	X		13406*11	2 MOIS
ABRI DE JARDIN				
De 5 m2 à 20 m ²		x	13703*10	1 MOIS
Au dessus de 20 m ²	x		13406*11	2 MOIS
CLOTURE-PORTAIL-PORTILLON-RAVALEMENT DE FACADE-PANNEAUX SOLAIRES-CLIMATISEURS-PORTES-FENETRES-VOLETS		X	13703*10	1 MOIS
PISCINE				
Bassin à partir de 10 m ² jsuqu'à 100 m ²		x	13703*10	1 MOIS
Bassin au dessus de 100 m ²	x		13409*11	3 MOIS
AMENAGEMENTS INTERIEURS				
Les travaux ne touchent pas l'aspect extérieur, ne s'accompagnent pas d'un changement de destination, ne créent pas de niveau supplémentaire	AUCUNE	FORMALITE		
Jusqu'à 20 m ² de surface de plancher créée		X	13703*10	1 MOIS
Au dessus de 20 m2 de surface de plancher créée	X		13406*11	2 MOIS
CHANGEMENT DE DESTINATION D UN BATIMENT (EX GARAGE EN STUDIO)				
y compris s'il n'y a pas de travaux		X	13404*10	1 MOIS
Si modification des structures porteuses de la façade	x		13409*11	3 MOIS

Le délai d'instruction dépend du CERFA déposé :

CERFA 13406*11 PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE ET ANNEXES	2 MOIS
CERFA 13409*11 PERMIS DE CONSTRUIRE AUTRES QUE MAISONS INDIVIDUELLE	3 MOIS
CERFA 13409*11 PERMIS D AMENAGER	3 MOIS
CERFA 13703*10 DECLARATION PREALABLE	1 MOIS
CERFA 13702*09 DECLARATION PREALABLE (division)	1 MOIS

Cas particulier : Si périmètre ABF le délai d'instruction est prorogé d'**un mois pour tout dossier**.

En ce qui concerne les pièces manquantes, l'administration a un mois pour les demander au pétitionnaire et celui-ci a 3 mois pour les déposer en mairie.
Le délai d'instruction commence à courir à **compter de la date de réception des pièces manquantes par la mairie**.

Pour les demandes de certificats d'urbanisme :

Même cerfa 13410*08 CU INFORMATION OU OPERATIONNEL mais pas le même délai d'instruction :

CU INFORMATION (connaître les dispositions d'urbanisme d'une terrain) : délai instruction 1 mois

CU OPERATIONNEL (connaître si un projet peut-être réalisé sur un terrain) : délai instruction 2 mois

Pour les ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, les procédures autorisations de travaux sont également sur le site service public.